

Président	Pierre-Jean CRASTES
Membres présents	
ARCHAMPS	M. GENOUD
BEAUMONT	
BOSSEY	
CHENEX	P.-J. CRASTES
CHEVRIER	A. CUZIN
COLLONGES-SOUS-SALEVE	V. LECAQUE, P. CHASSOT
DINGY-EN-VUACHE	E. ROSAY
FEIGERES	
JONZIER-EPAGNY	M. MERMIN
NEYDENS	C. VINCENT
PRESILLY	L. DUPAIN
ST-JULIEN-EN-GNEVOIS	V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, J-C. GUILLON
SAVIGNY	B. FOL
VALLEIRY	A. MAGNIN
VERS	J. LAVOREL
VIRY	L. CHEVALIER, F. de VIRY
VULBENS	F. BENOIT
Membre représentée	M. GRATS par J. LAVOREL
Membres absents	A. RIESEN, S. BEN OTHMANE, J-L. PECORINI
Secrétaire de séance	Joëlle LAVOREL
Quorum	12
Membres de l'Administration	N. KISMOUNE, Directeur Général des Services F. BOUSSALIA-MAHIOUZ, Directrice du Pôle Organisation - Ressources

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance	2
II. Information / débat	2
1. Finances	2
a. Présentation des orientations budgétaires 2024	2
2. Transition écologique	3
a. Projet alimentaire territorial : actions de sensibilisation du public au respect des exploitations et présentation des affiches et panneaux proposés aux agriculteurs	3
3. Habitat	4
Présentation de la nouvelle directrice de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie, du plan pluriannuel d'intervention et du plan d'action foncier, en présence des membres de la Commission mixte	4
III. Compte-rendu des commissions	5

IV. Délibérations	5
1. Déchets	5
a. Convention de formation professionnelle au compostage à destination des usagers du territoire avec l'organisme de formation Les Epigées	5
V. Divers	6
1. Finances	6
a. Versement d'une avance de trésorerie à Guitare en Scène	6
2. Economie	6
a. Point sur les zones d'activités économiques des Envignes et de Feigères	6

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Joëlle LAVOREL est désignée secrétaire de séance.

II. Information / débat

1. Finances

a. Présentation des orientations budgétaires 2024

Présentation de M. DE SMEDT et de F. BOUSSALIA-MAHIOUZ, annexée au présent procès-verbal.

E. ROSAY s'enquiert du coût moyen par ménage d'une éventuelle augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

M. DE SMEDT mentionne une moyenne de 30 € par ménage.

F. BOUSSALIA-MAHIOUZ précise que des simulations ont été réalisées sur la hausse de la TEOM au regard des investissements prévus à hauteur de 800 000 € en 2024 pour l'acquisition des conteneurs qui, en remplaçant ceux du Syndicat intercommunal de valorisation (SIVALOR), supprimeront par la suite les frais de pré-collecte. La hausse de 8,7 % de la TEOM envisagée en 2024 est celle annoncée lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2023. La reprise en gestion directe de la pré-collecte évitera toute nouvelle augmentation de la TEOM avant 2028 et limitera les premiers impacts de la mise en place alors de la ressourcerie, dont la gestion générera de nouvelles charges en fonctionnement.

M. DE SMEDT sollicite l'avis du Bureau communautaire sur une hausse dès 2024 de la TEOM, soit de 8,7 % soit de 9 %.

P. CHASSOT attire l'attention sur la réaction des administrés qui semblent découvrir chaque année le coût de la gestion des déchets et son impact sur leur imposition, soulignant la difficile estimation du coût du service Recyclage et valorisation des déchets qui reprendra aussi prochainement la collecte des déchets verts.

E. ROSAY souhaite savoir si une hausse de la TEOM en deux temps permettra à la Communauté de Communes du Genevois (CCG) de mieux tenir ses objectifs.

M. DE SMEDT mentionne qu'une hausse en une ou deux fois n'aura pas de conséquence.

P-J. CRASTES rappelle que la TEOM a été diminuée en 2017 de 8,7 % à 8,3 % et qu'il est finalement proposé de revenir en 2024 au taux qui prévalait sept ans auparavant, soulignant toutes les actions accomplies depuis par la collectivité en matière de gestion des déchets.

F. BENOIT invite le Vice-Président, Philippe CHASSOT, a indiqué les besoins et les ambitions du service pour orienter la stratégie.

P. CHASSOT explique que la reprise par la CCG de certaines compétences permettra d'en limiter les coûts de gestion.

M. DE SMEDT prévient que le débat sur les leviers à actionner pour disposer de 1,6 millions d'euros ne se limitera pas à la seule compétence déchets, puisqu'une augmentation de 8,7 % de la TEOM permettra de générer environ 600 000 €.

P.-J. CRASTES demande que ces simulations figurent dans le DOB prévu au Conseil communautaire du 12 février 2024. Les déchets verts actuellement collectés par le SIVALOR sont envoyés dans deux compostières situées dans le Chablais et vers Nantua. Dans une logique d'économie et d'efficacité, l'objectif est de développer le circuit court en envoyant ces déchets vers des méthaniseurs ou d'autres filières locales.

Les Vice-Présidents sont invités au cours du mois de février à faire le point sur leurs priorités tant en fonctionnement qu'en investissement. Si des marges de manœuvre sont attendues sur les dépenses de fonctionnement, toutes les décisions qui diminueraient celles en investissement permettraient aussi de réduire le besoin en épargne brute.

2. Transition écologique

a. Projet alimentaire territorial : actions de sensibilisation du public au respect des exploitations et présentation des affiches et panneaux proposés aux agriculteurs

Présentation de M. MERMIN et de N. BUFFET avec l'intervention de C. KHAROUA, adjoint au Maire à Archamps, annexée au présent procès-verbal.

M. MERMIN remercie le service Communication de la CCG, dont le travail a permis de limiter le coût des panneaux.

A. MAGNIN et F. BENOIT proposent que les Communes achètent et posent les panneaux aux entrées des zones agricoles, et que la CCG finance le reste à charge de 700 €.

E. ROSAY et V. LECAUCHOIS partagent l'importance de la participation des Communes pour que le message soit entendu.

P.-J. CRASTES estime qu'il est nécessaire de consulter les agriculteurs au regard du contexte actuel.

N. BUFFET précise que les panneaux seront présentés le 09 février à l'assemblée générale du Comité des agriculteurs et que les 20 % en l'occurrence ne sont pas pris en charge par ce dernier mais par les agriculteurs eux-mêmes. D'autres actions seront menées dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT) avec différents porteurs et selon une clé de répartition du financement de 80 % pour la CCG et 20 % pour ces derniers. Aussi il convient d'arbitrer sur sa généralisation.

C. KHAROUA rappelle que l'accompagnement des démarches visant à conserver la qualité des sols était inscrit dans le programme électoral de la municipalité en 2020. A ainsi été mis en place à destination des agriculteurs de la commune le subventionnement d'un diagnostic des démarches restant à accomplir pour l'obtention du label Bio ou de la certification « haute valeur environnementale » (HVE). Le coût du diagnostic est compris entre 1 600 € et 2 000 €.

P.-J. CRASTES s'interroge sur la raison pour laquelle l'aide à la certification Bio n'avait pas été retenue dans le PAT au même titre que celle à la certification HVE.

C. KHAROUA mentionne que la question du Bio abordée dans les ateliers était source de crispations chez certains agriculteurs.

M. GENOUD souligne que la décision initialement prise portait sur le financement uniquement d'actions de communication et non sur celui de la certification. Si toutefois ce glissement devait s'opérer, il conviendrait d'intégrer le Bio.

A. MAGNIN explique que la certification HVE permet une défiscalisation partielle. Il rappelle que les demandes des agriculteurs portent sur la diminution des contraintes et la fixation de prix rémunérateurs, ceux en HVE n'étant aujourd'hui pas valorisés.

E. ROSAY ajoute que la certification HVE tend à instaurer des normes environnementales respectueuses et que toute culture non certifiée verra ses prix diminuer à terme. Il attire l'attention sur les débouchés parfois difficiles pour la filière Bio, citant l'exemple de la production laitière Bio dont la moitié aujourd'hui est transformée avec du lait conventionnel compte tenu d'une demande insuffisante.

M. MERMIN défend l'importance de ne pas opposer l'agriculture Bio à celle conventionnelle.

N. BUFFET ajoute que l'introduction des deux certifications dans le PAT répond à l'objectif de respecter la loi EGALIM imposant 50 % de produits labellisés dont 20 % de Bio, et de pouvoir proposer des produits certifiés aux cantines scolaires.

C. KHAROUA insiste sur la volonté de la Commune d'Archamps de ne financer pour le moment que le diagnostic.

P-J. CRASTES estime que si une nouvelle dimension doit être donnée au PAT, il conviendra de solliciter de nouveau les agriculteurs sur les priorités de l'action intercommunale. Il suggère que les représentants de la CCG au Comité des agriculteurs abordent lors de sa prochaine réunion les deux sujets évoqués.

3. Habitat

Présentation de la nouvelle directrice de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie, du plan pluriannuel d'intervention et du plan d'action foncier, en présence des membres de la Commission mixte

Présentation de Catherine MINOT (Directrice de l'EPF 74) et de Stéphanie MARS (chargée de missions foncières), annexée au présent procès-verbal.

L. CHEVALIER s'interroge sur la prise en compte de la TVA par les Communes lorsque l'EPF 74 acquiert en amont du foncier pour leur rétrocéder ensuite.

C. MINOT explique que si un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) interdit désormais la TVA sur marge, le gouvernement a toutefois indiqué qu'elle perdurait en l'absence de modification pour le moment du Bulletin officiel des finances publiques. La Première Ministre a assuré que les dépenses d'aménagement et d'acquisition seraient de nouveau intégrées dans le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). La mise en place d'un budget annexe par les Communes peut par ailleurs permettre de récupérer la TVA dans ce cadre.

Catherine MINOT suggère d'informer au fil de l'eau les collectivités des évolutions.

C. VINCENT propose de faire le point en commission Habitat sur les différents sujets auxquels sont confrontées les Communes. Elle s'enquiert de la possibilité, dans le cadre des opérations portant sur les équipements publics, de dissocier le portage de l'ingénierie d'acquisition afin de permettre aux collectivités de bénéficier de celle-ci, en contrepartie d'un financement et sans faire porter le coût de l'acquisition par l'EPF 74 mais par un établissement financier.

C. MINOT mentionne que cette possibilité n'était pas envisageable pour des raisons certainement statutaires et réglementaires puisqu'un EPF est à disposition des collectivités et ne peut leur facturer ses prestations. La priorité aujourd'hui est de répondre aux demandes des Maires en matière d'ingénierie.

A. MAGNIN remercie l'EPF 74 pour sa compétence et sa réactivité.

C. MINOT salue la qualité de ses équipes.

III. Compte-rendu des commissions

Néant.

IV. Délibérations

1. Déchets

a. Convention de formation professionnelle au compostage à destination des usagers du territoire avec l'organisme de formation Les Epigées

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Chassot, 5ème Vice-Président,

La Communauté de Communes du Genevois (CCG) a renforcé depuis 2019 son service Recyclage et valorisation des déchets en créant un service de compostage dédié au développement de celui-ci sur le territoire. Deux postes de référents compostage permettent ainsi de multiplier les installations de composteurs collectifs (en pied d'immeuble ou sur zones publiques), de distribuer des composteurs individuels, de sensibiliser les usagers ainsi que les agents territoriaux aux bonnes pratiques du compostage et d'animer un réseau de guides composteurs. Ces différentes missions ont été budgétées afin de rentrer dans le programme de financement du service Recyclage et valorisation des déchets

En application de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite *Loi anti-gaspillage*, à compter du 1^{er} janvier 2023, les personnes produisant plus de cinq tonnes de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique. Cette loi s'applique à l'ensemble des collectivités territoriales depuis le 31 décembre 2023.

Ainsi, pour communiquer au mieux sur le compostage, les guides composteurs sont essentiels. L'accroissement de ce réseau avec des agents de la collectivité permet aux référents compostage de la CCG d'avoir des relais de terrain au plus près des habitants pour les conseiller, les aider ou les réorienter vers le service de compostage lorsqu'il est nécessaire d'avoir un avis professionnel. Ces agents territoriaux formés au compostage sont indispensables pour diffuser les informations et les relayer à la CCG, favorisant les échanges entre cette dernière et les Communes dont les infrastructures sont intéressées par la mise en place de composteurs.

Dans ce cadre-là, l'objectif visé est le renforcement du réseau de guides composteurs déjà présents sur le territoire en mettant à la disposition des agents techniques, une formation dispensée par l'organisme de formation certifié Les Epigées. Cette formation est à destination de tous les usagers, débutants ou jardiniers aguerris, afin de renforcer leurs connaissances sur les principes techniques et pratiques du compostage-paillage, sur la gestion d'un site partagé ou encore sur la gestion d'un site autonome en établissement.

La formation de guides composteurs se déroule sur deux jours, pour un coût de 2 240,00 € H.T. La Convention de financement de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) du 06 avril 2022 subventionne à hauteur de 55 % du montant éligible s'élevant à 66 400 €.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 6 développement d'une politique de protection des ressources naturelles, de maintien des équilibres environnementaux et de sobriété énergétique ;

Vu la délibération n° 20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment prendre toutes décisions nécessaires en matière de gestion des ressources humaines à l'exception des délégations au Président et des compétences relevant du Conseil Communautaire ;

DELIBERE

Article 1 : **approuve** la convention portant sur la formation compostage, annexée à la présente délibération.

Article 2 : **rappelle** que les crédits seront proposés au budget principal – exercice 2024 – chapitre 011 - charges à caractère général.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces annexes.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

V. Divers

1. Finances

a. Versement d'une avance de trésorerie à Guitare en Scène

P-J. CRASTES – qui ne siège plus aux instances de l'association Guitare en Scène – annonce le report de ce sujet. Les acomptes versés pour la programmation d'artistes annulée pendant la crise sanitaire n'ont en fait jamais été restitués à l'association. Victime d'une escroquerie, celle-ci a porté plainte contre le responsable qui se trouve actuellement en Espagne et, dans l'attente du procès, elle a sollicité des subventions auprès du Département, de la Commune de Saint-Julien-en-Genevois et de la CCG, car le cumul des provisions pour pertes entraîne aujourd'hui dans les comptes de l'association un déficit de 385 000 €. Toutefois, l'aide ne peut juridiquement revêtir la forme d'une subvention. Il a donc été convenu de procéder à une avance de trésorerie, à hauteur de 200 000 € pour le Département, 100 000 € pour la Commune et 85 000 € pour la CCG sur trois ans. L'intérêt communautaire devra être discuté avant une éventuelle délibération du Conseil communautaire pour fixer des critères d'intervention auprès des associations, les statuts de la collectivité ne lui permettant pas aujourd'hui d'intervenir dans le champ culturel.

2. Economie

a. Point sur les zones d'activités économiques des Envignes et de Feigères

Reporté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h57.

La secrétaire de séance,
Joëlle LAVOREL



Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



Présentation des orientations budgétaires 2024



Orientations pluriannuelles de la collectivité 2024-2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 05/02/2024

Sommaire

- Atterrissage effectif en 2023
 - Pré CA 2023
- Proposition prospective 2024 et financement
- Zoom sur le service Déchets

Atterrissage fin 2023

Pré-CA 2023

Fonctionnement

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023 au 28/01
TOTAL DEPENSES FCT	25 667 563	26 743 872	28 468 538	30 126 908
TOTAL RECETTES FCT	30 625 591	31 683 134	31 491 764	35 257 871
Solde F sans résultat	4 958 028	4 939 262	3 023 226	5 130 963
reprise résultat N-1	5 095 227	5 164 893	7 057 449	4 455 620
RAR		- 3 029		
Excédent de Fonctio 2023	10 053 255	10 104 155	10 080 675	9 586 583

Investissement

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023 au 28/01
TOTAL DEPENSES INVT	7 982 407	5 416 995	8 923 374	4 656 875
TOTAL RECETTES INVT	8 169 703	7 296 741	5 510 874	8 448 457
Solde I sans RAR	187 296	1 879 746	- 3 412 500	3 791 582
reprise résultat N-1	- 2 529 625	- 2 342 329	- 462 584	- 3 875 084
Solde I avec Résultat	- 2 342 329	- 462 583	- 3 875 084	- 83 502
Solde RAR	- 2 546 034	- 2 584 124	- 1 749 972	- 1 639 273
Déficit d'Invnt 2023	- 4 888 363	- 3 046 706	- 5 625 056	- 1 722 775

RESULTAT DE CLOTURE 2023 ESTIMATIF	5 164 892	7 054 420	4 455 619	7 863 807
---	-----------	-----------	-----------	------------------

Quels impacts sur la prospective financière 2024-2026 ?

ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE : formation de l'autofinancement

k€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Produits de fonctionnement	31 177	34 482	34 818	35 464	35 887	36 324	36 878
Contributions directes	11 834	13 747	13 945	14 224	14 509	14 799	15 095
TEOM	5 688	6 116	6 299	6 425	6 521	6 619	6 718
Autres recettes fiscales	275	555	1 155	1 355	1 355	1 355	1 355
Produit des services, du domaine et ventes diverses	1 672	2 430	2 450	2 450	2 450	2 450	2 450
Reversements de fiscalité	81	81	81	81	81	81	81
DGF	1 334	1 369	1 393	1 421	1 454	1 492	1 642
Autres dotations et versements de l'Etat	655	630	648	661	670	680	690
Subventions et participations des partenaires	8 807	9 066	8 497	8 497	8 497	8 497	8 497
Autres recettes	832	488	350	350	350	350	350
Charges de fonctionnement	27 088	28 692	32 925	33 156	34 096	34 548	35 020
Charges à caractère général	7 342	9 708	14 009	14 095	14 304	14 442	14 582
Charges de personnel nettes des remboursements	8 633	9 181	10 291	10 497	10 707	10 921	11 139
Autres charges de gestion courante	5 319	4 840	3 788	3 258	3 258	3 258	3 258
Reversements de fiscalité	2 690	2 690	2 690	2 690	2 690	2 690	2 690
FNGIR	516	516	516	516	516	516	516
Péréquation horizontale	607	628	638	647	657	667	677
Autres dépenses	1 734	855	750	750	750	750	750
Charges d'intérêts	247	275	245	219	227	296	379
PPFCreche	0	0	0	484	989	1 009	1 029
<i>Pour info coût net supplémentaire Mobilité</i>	0	0	1 649	1 051	1 046	1 046	1 046
<i>Pour info coût net supplémentaire Déchet</i>	0	0	432	283	153	153	153
Epargne de gestion	4 337	6 065	2 138	2 527	2 018	2 072	2 237
Charges d'intérêts	247	275	245	219	227	296	379
Epargne Brute	4 090	5 790	1 893	2 308	1 791	1 776	1 858
Taux d'épargne brute	13,1%	16,8%	5,4%	6,5%	5,0%	4,9%	5,04%

A compter de 2024, la collectivité fait le choix de financer les projets suivants, ce qui dégrade l'épargne brute de la collectivité (5,8 M€ en 2023, contre 2,2M€ en 2026) :

Développer la fréquence des lignes N et M +1,6 M€

Reprendre en gestion directe la collecte + 430 k€

Faire profiter aux agents les mesures salariales liées à la hausse du pouvoir d'achat +

Zoom sur les développements décidés par les élus

Dépenses k€		2023	2024	Ecart
011	TRANSPORTS URBAINS	56	3 964	3 908
	DECHETS	3 151	3 413	262
	TOTAL	3 207	7 377	4 170
65	TRANSPORTS URBAINS	2 478	1 223	-1 255
	DECHETS	62	65	3
	TOTAL	2 540	1 288	-1 252

Recettes k€		2023	2024	Ecart
73	TRANSPORTS URBAINS	0	600	600
	DECHETS	6 107	6 299	192
	TOTAL	6 107	6 899	792
70 & 75	TRANSPORTS URBAINS	126	530	404
	DECHETS	695	336	-359
	TOTAL	821	866	45

Total	TRANSPORTS URBAINS	2 533	5 186	2 653
	DECHETS	3 213	3 478	265
	TOTAL	5 746	8 664	2 918

Total	TRANSPORTS URBAINS	126	1 130	1 004
	DECHETS	6 802	6 635	-167
	TOTAL	6 928	7 765	837

Coût net de fonctionnement k€		2023	2024	Ecart
011	65	56	3 364	3 308
	011	-2 956	-2 886	70
	TOTAL	-2 901	478	3 378
65	65	2 351	693	-1 659
	011	-633	-271	362
	TOTAL	1 718	422	-1 297

Total	TRANSPORTS URBAINS	2 407	4 056	1 649
	DECHETS	-3 589	-3 157	432
	TOTAL	-1 182	899	2 081

Marges de manœuvre

- Avec cette hypothèse d'évolution « au fil de l'eau », la CCG pourrait investir une enveloppe de 4,5 M€ d'investissement/an
- Afin d'augmenter la marge de manœuvre annuelle de la CCG et donc d'augmenter ses investissements à hauteur des ambitions du projet de territoire, **le niveau d'épargne de la CCG doit se rapprocher des 3 M€ / an**
- Cela nécessite donc de dégager une marge de manœuvre en fonctionnement, de manière pérenne, d'au moins 1,6 M€ / an à compter de 2024

Thématiques	2024		2025		2026		Cumul 2024-2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1. Stratégie d'Aménagement	1 049 000	150 000	12 000	5 000	750 000	240 000	1 811 000	395 000
2. Stratégie Foncière	400 000	0	400 000	0	400 000	0	1 200 000	0
3. Nouvelle politique du logement	1 580 000	0	2 128 600	0	1 428 600	300 000	5 137 200	300 000
4-Offre de services et équipements	65 000	0	375 000	0	350 000	0	790 000	0
5. Mobilité	2 138 000	815 000	6 354 600	2 616 800	7 358 200	3 194 600	15 850 800	6 626 400
6. Politique de protection des ressources naturelles	1 778 000	42 000	1 110 000	0	2 112 500	300 000	5 000 500	342 000
Déchets								
6. Politique de protection des ressources naturelles	2 091 500	50 000	980 000	75 000	980 000	315 000	4 051 500	440 000
Transition Ecologique								
Développement économique	4 171 108	1 858 942	4 110 173	3 833 457	3 580 000	4 341 395	11 861 281	10 033 794
8. SOCIAL	1 970 000	455 000	3 175 000	1 125 000	1 074 000	655 000	6 219 000	2 235 000
PETITE ENFANCE								
Administration Générale/ Projets	1 680 000	0	5 000	0	539 000	0	2 224 000	0
Ressources Enveloppes récurrentes déjà existantes	760 000	0	820 000	0	820 000	0	2 400 000	0
TOTAL PROJETS	16 922 608	3 370 942	18 650 373	7 655 257	18 572 300	9 345 995	54 145 281	20 372 194
TOTAL Récurrent - déjà existantes dans le budget	760 000	0	820 000	0	820 000	0	2 400 000	0
TOTAL	17 682 608	3 370 942	19 470 373	7 655 257	19 392 300	9 345 995	56 545 281	20 372 194

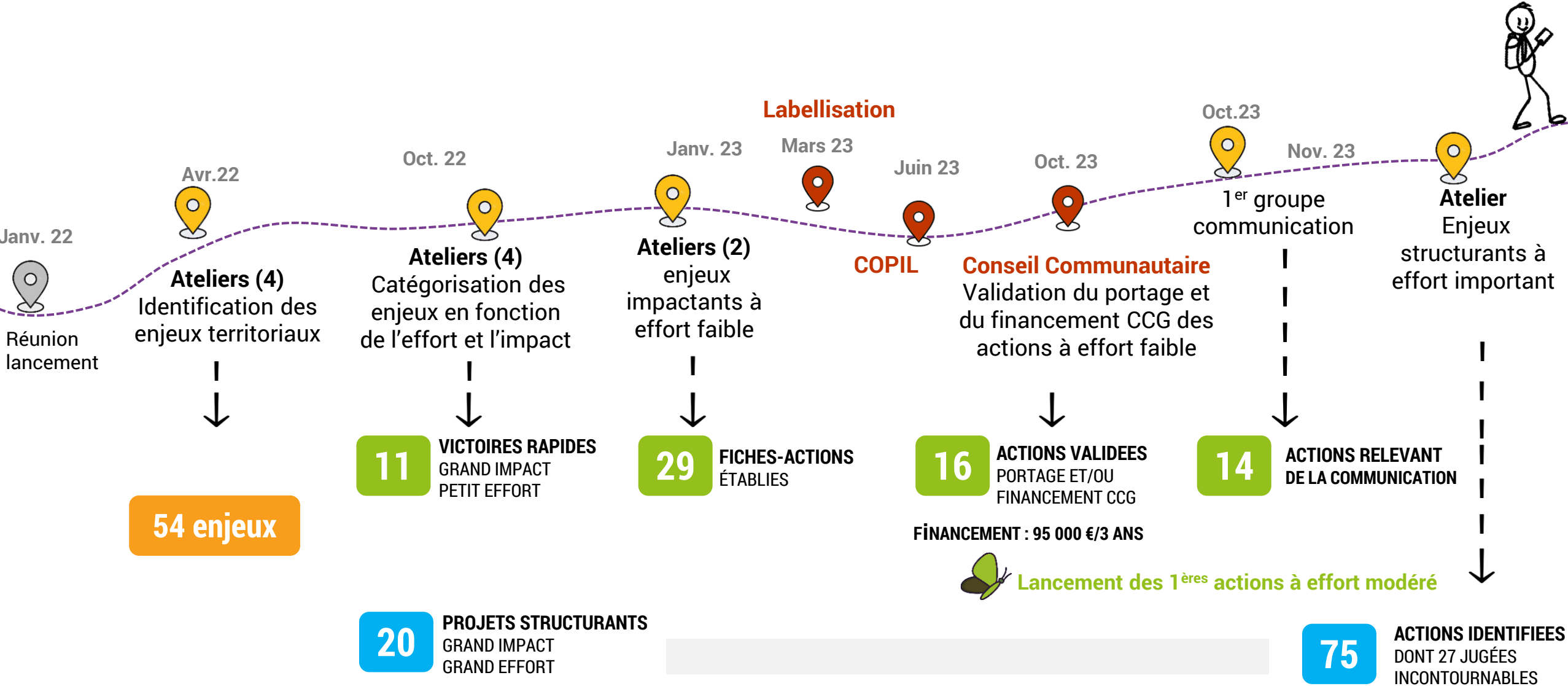
Impacts sur la prospective 2024-2026

ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE							
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Epargne de gestion	4 337	6 065	2 138	2 528	2 017	2 072	2 237
Charges d'intérêts	247	275	245	219	317	385	504
Epargne Brute	4 090	5 790	1 893	2 309	1 701	1 687	1 734
Montant global de marges de manœuvre à dégager			0	1 650	1 650	1 650	1 650
Epargne brute corrigée des marges de manœuvre dégagée		5 790	3 543	3 958	3 351	3 337	3 384
Remboursement du capital	626	770	789	729	876	981	1 073
Epargne Nette	3 464	5 020	2 754	3 229	2 475	2 356	2 311
Dépenses d'investissement	8 197	3 935	10 610	11 682	11 635	11 309	11 309
Recettes d'investissement	1 297	1 613	2 023	4 593	5 608	4 074	4 074
Besoin de financement des investissements	6 900	2 322	8 587	7 089	6 028	7 235	7 235
Epargne brute	4 090	5 790	3 543	3 958	3 351	3 337	3 384
Variation de la dette	-626	-770	-789	3 271	2 677	3 898	3 851
Variation du fonds de roulement	-3 436	2 698	-5 833	140	0	0	0
Epargne nette	3 464	5 020	2 754	3 229	2 475	2 356	2 311
Emprunts nouveaux	0	0	0	4 000	3 553	4 879	4 924
Variation du fonds de roulement	-3 436	2 698	-5 833	140	0	0	0
FdR au 31/12	6 238	8 935	3 102	3 242	3 242	3 242	3 242
En-cours de dette au 31/12	7 065	6 295	5 506	8 777	11 454	15 352	19 203
Ratio de capacité de désendettement (axe de droite)	1,7	1,1	1,6	2,2	3,4	4,6	5,67
Taux d'épargne brute	13,1%	16,8%	10,2%	11,2%	9,3%	9,2%	9,18%
Fonds de roulement exprimé en nombre de jours de dépenses globales	63	98	26	26	25	25	25

Quelles pistes pour trouver une marge de manœuvre de 1,6 M€ / an ?

*Projet alimentaire territorial :
Actions de sensibilisation du public au respect des exploitations
Financement des actions par les communes (Commune d'Archamps)*

Etat d'avancement



Actions de sensibilisation du public (A3 et A6)

Quoi ?



Communiquer via des **panneaux à installer au bord des champs (A6)** ou via des **autocollants sur les engins agricoles (A3)** pour améliorer la cohabitation entre agriculteurs et habitants et faire mieux respecter les espaces agricoles.

Qui ?



Porteurs

Comité des Agriculteurs du Genevois

Partenaires



- CCG
- Chambre d'Agriculture

Comment ?

Financement envisagé

80 % CCG - 20 % agriculteurs
(Conseil communautaire du 16 octobre)

Avec quel moyen ?



Moyens humains	23	24	25-28
Chargée de mission PAT	2 j	2j	4j
Chargée de mission communication	6 à 10 j	2j	4j
Chargée de mission CASMB (à valider)	2 j	6j	4j

Cumul des 2 actions

Moyens matériels	HT
Panneaux (A2)	2 000 €
Autocollants (50 cm x 39 cm)	1 500 €



Une canette abandonnée ... chronique d'une mort annoncée

MON CHAMP N'EST PAS UNE POUBELLE!
LES DÉCHETS ENVAHISSENT NOS CHAMPS. L'INGESTION DE MÉTAL PROVOQUE LA MORT DES ANIMAUX.



Tu laisses traîner ton chien... nos animaux n'iront pas bien

UN CHIEN LAISSÉ LIBRE DANS LES CHAMPS EFFRAIE LES ANIMAUX ET SES DÉJECTIONS PEUVENT PROVOQUER LA NÉOSPOROSE, UNE MALADIE GRAVE POUR LES BOVINS.



Tu sors du chemin... la récolte va déguster

LE PIÉTINEMENT OU LE PASSAGE D'ENGINS DÉTÉRIORE LES RÉCOLTES ET LE FOIN QUI NOURRIT NOS ANIMAUX.



**Tu rentres
dans ma
propriété...
mon intimité
est malmenée**

SOUVENT LE LIEU DE PRODUCTION EST AUSSI LE LIEU DE VIE DES AGRICULTEURS. TOUTE PERSONNE A LE DROIT AU RESPECT DE SA VIE PRIVÉE.



© Communauté de Communes du Genevois - 2024 - info@cc-genevois.fr

**Tu te sers dans
mon champ...**

**je le paie
comptant**

LES PRÉLÈVEMENTS RÉPÉTÉS DANS LA PRODUCTION D'UN AGRICULTEUR ONT UN IMPACT DIRECT SUR SES REVENUS ET SUR SON MORAL.



© Communauté de Communes du Genevois - 2024 - info@cc-genevois.fr

**Tranquille
Émile !
On roule
pour remplir
vos assiettes**



**Pesticides :
un bon
dosage
pour une
production sage**



EN COURS DE VALIDATION

**Le temps
des moissons et
des fenaisons
Je roule
plus zen**



**Ça ne sent
pas la rose...
mais c'est
rien que
du naturel !**



*Financement et
commande de
panneaux de
sensibilisation*

Contexte

Par délibération CCG du 16/10/23, financement **80% du coût de panneaux de sensibilisation** à planter sur les exploitations, pour tous les agriculteurs qui en feront la demande.

Il est prévu que la CCG fasse l'inventaire des besoins, qu'elle commande l'ensemble des panneaux demandés et qu'elle demande ensuite aux exploitants le **remboursement de 20% du coût des panneaux**.

La commune d'Archamps propose de prendre ces 20% à sa charge



Questions au Bureau

- Faut-il laisser chaque commune payer ce complément si elle le souhaite, ou faut-il généraliser la mesure pour éviter une différence de traitement entre les agriculteurs ?
- Si le bureau estime qu'il faut que les collectivités prennent en charge 100% de la dépense, faut-il partager la dépense entre CCG et communes, ou bien faut-il faire porter la dépense sur la seule CCG ?
- Enfin, si certaines actions au profit des agriculteurs sont financées à 100%, faut-il en faire autant pour les autres partenaires (par exemple des associations ?)

Financement de diagnostic HVE et Bio

Contexte

La commune d'Archamps souhaite proposer aux agriculteurs de son territoire de **financer tout ou partie de diagnostics HVE** pour accélérer la conversion vers la production de produits labellisés.



Questions au Bureau

- Faut-il généraliser cette proposition sur tout le territoire, et faut-il harmoniser le montant de l'aide ?
- Faut-il partager le coût entre les communes et la CCG ?
- Si les collectivités décident de financer les diagnostics HVE, faut-il aussi proposer une aide pour la certification Bio ?

Rappel : les deux labels sont soutenus par la loi EGALIM et la RHD doit atteindre un taux de 20% de produits bio dans ses achats.

Présentation de la nouvelle directrice de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie, du plan pluriannuel d'intervention et du plan d'action foncier, en présence des membres de la Commission mixte



EPF | HAUTE-SAVOIE
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Etablissement Public Foncier Haute-Savoie

05 Février 2024

1

QUI SOMMES-NOUS ?

- Un outil public proposant aux collectivités locales une **ingénierie** et une **force financière** sur la thématique du foncier, afin de permettre un développement équilibré du territoire
- Un outil guidé par le **principe d'adhésion volontaire** des communautés de communes ou d'agglomération, contrairement aux EPF d'Etat
- Un outil **mutualisé** dont la vocation principale est l'acquisition foncière et immobilière et le **portage foncier** pour le compte de ses adhérents
- Un outil **indépendant de conseil et d'assistance** pour ses adhérents afin de faciliter la concrétisation des projets d'intérêt **général** prévus par les collectivités

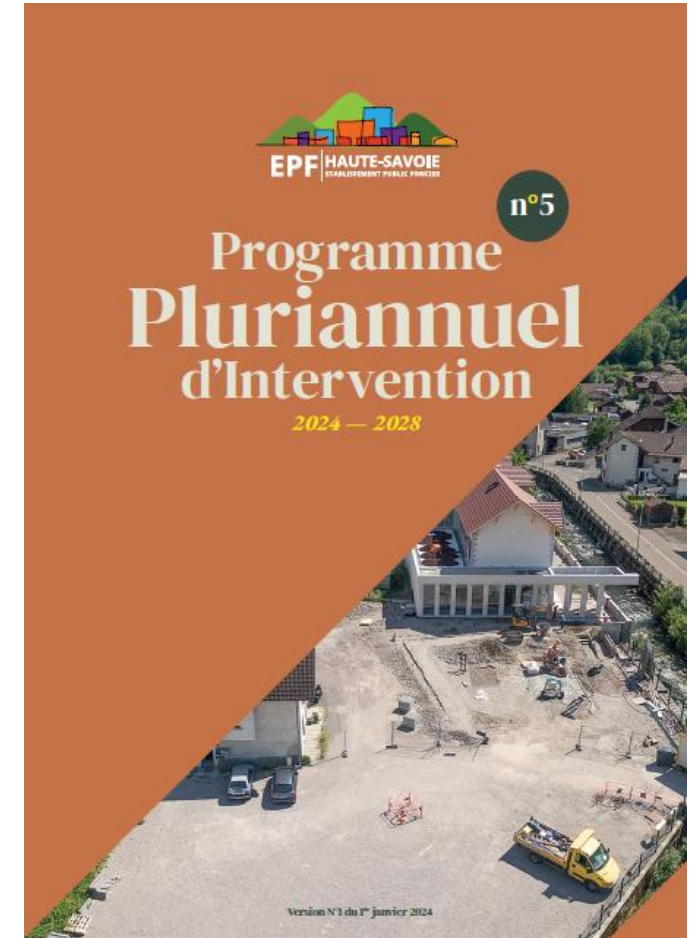


LES MODALITES D'INTERVENTION DE L'EPF

Des modalités d'intervention précisées dans un document-cadre quinquennal :
le Programme Pluriannuel d'Intervention

Le PPI actuel (2024-2028) fixe les règles suivantes :

- Un principe de mutualisation des ressources
- Une capacité d'intervention de 50 M€ par an
- Une grille d'évaluation des demandes d'intervention basée sur 3 axes :
 - L'optimisation
 - L'anticipation
 - La maîtrise
- Un taux de portage à hauteur de 2,7%
- Des remboursements par annuités de 4 à 25 ans, ou à terme entre 4 et 8 ans
- Des thématiques d'intervention spécifiques



Les thématiques d'intervention

Des logements pour tous

Produire les **logements sociaux** suffisants, permettre une accession abordable et pérenne, garantir une offre de logements adaptée à chaque étape de la vie et pour chaque type de ménages, quelques soient leurs revenus.

- ▶ Logements locatifs aidés : minimum 30%
- ou**
- ▶ Logements abordables (cadre du BRS) : dans une opération comprenant maximum 50% de logements libres

La qualité du cadre de vie

La qualité du cadre de vie commence notamment par une qualité de la production immobilière, des aménagements et la préservation des paysages, mais s'apprécie également par la présence de **services de proximité et d'équipements publics**, la proximité des lieux d'emploi et donc la réduction des contraintes de déplacements.

La protection des ressources

Garantir la **ressource durable** en eau et protéger **l'agriculture** nourricière et renforcement de la biodiversité, afin de maintenir un socle favorable au Vivant.

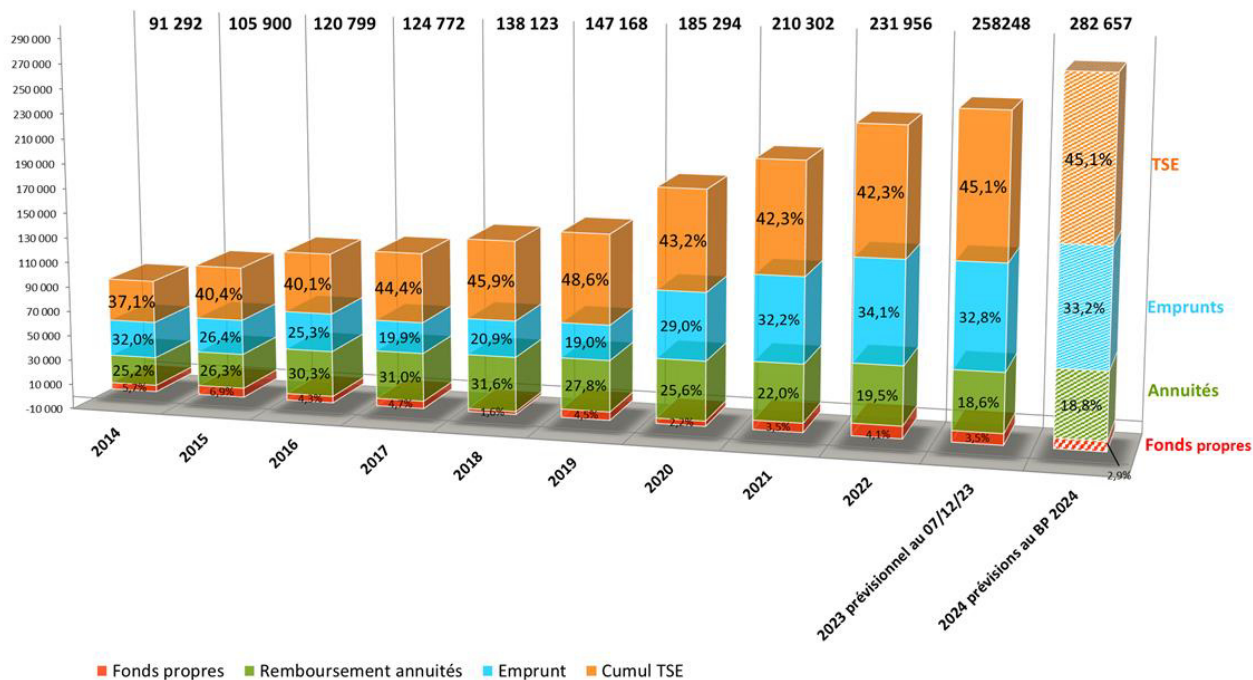
Le maintien du tissu économique existant

Pérenniser la **présence des entreprises** déjà installées sur les territoires par la consolidation des filières économiques endogènes, et en particulier **le tourisme** en montagne.

Un développement économique diversifié

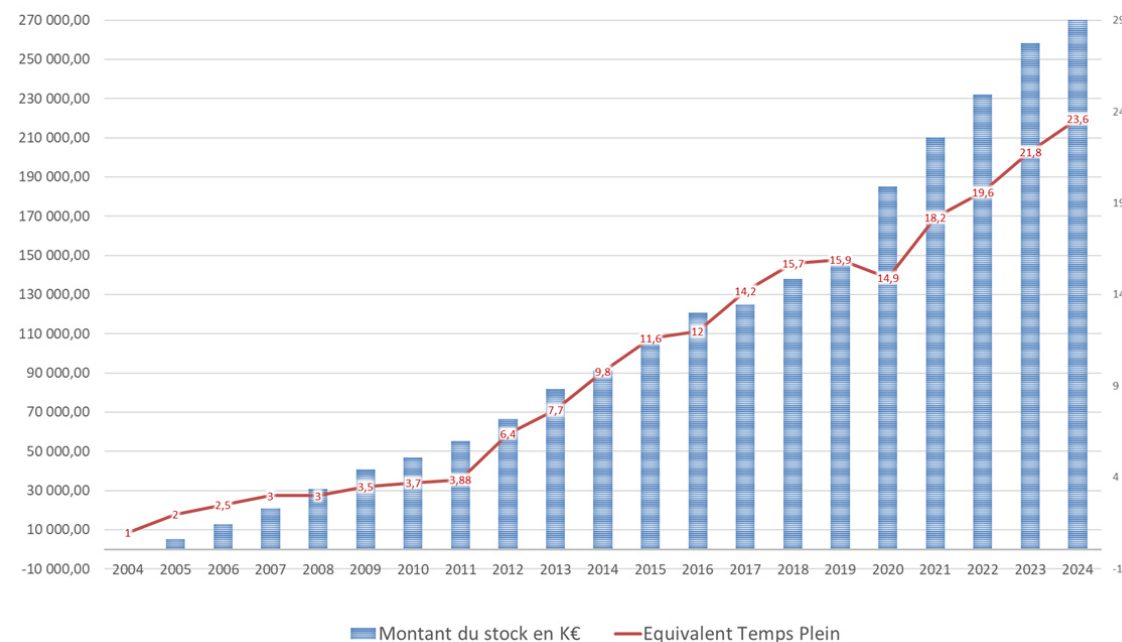
Permettre la **réindustrialisation** du territoire et plus globalement le **développement économique** exogène, tout en assurant la mixité de l'activité économique (tertiaire, commerciale et productive).

L'EPF EN QUELQUES CHIFFRES



2003 : création de l'EPF 74
64 communes / 135 307 habitants
2023 : 20 ans d'existence
258 communes / 17 EPCI / 782 548 habitants

Comparaison augmentation du stock et équivalent temps plein



CHIFFRES-CLÉS :

Volume d'acquisitions 2023 : 54 M€
Stock en portage fin 2023: 268 M€
Emplois fin 2023 : 21,8 ETP

LES MISSIONS DE L'EPF

1^{ère} mission : Le portage foncier

ACQUISITION

Amiable
Préemption
Expropriation
(...)

À un Prix plafond = avis de France Domaine

PORTAGE / GESTION


EPF = propriétaire
Gestion de patrimoine
(sécurisation, travaux, location
ou éventuellement mise à
disposition de la collectivité...)

RETROCESSION

Cession au prix d'acquisition
+ frais durant le portage +
frais d'études et/ou de proto
aménagement

INTÉRÊTS DU PORTAGE FONCIER

- Débudgétisation du foncier
- Procédures assurées par l'EPF
- Gestion du patrimoine pendant la durée du portage
- Temps de « maturation » du projet pour la commune



... avant mobilisation foncière



... durant le portage foncier / Gestion

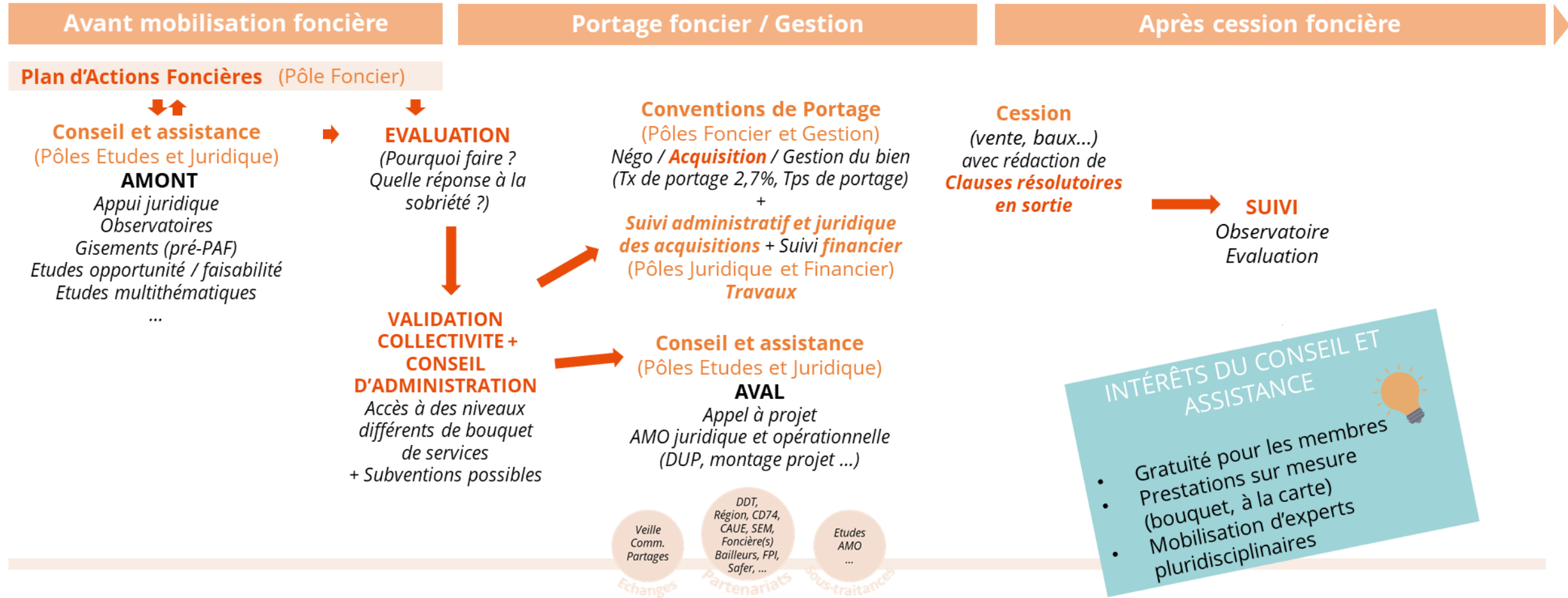


... après cession foncière



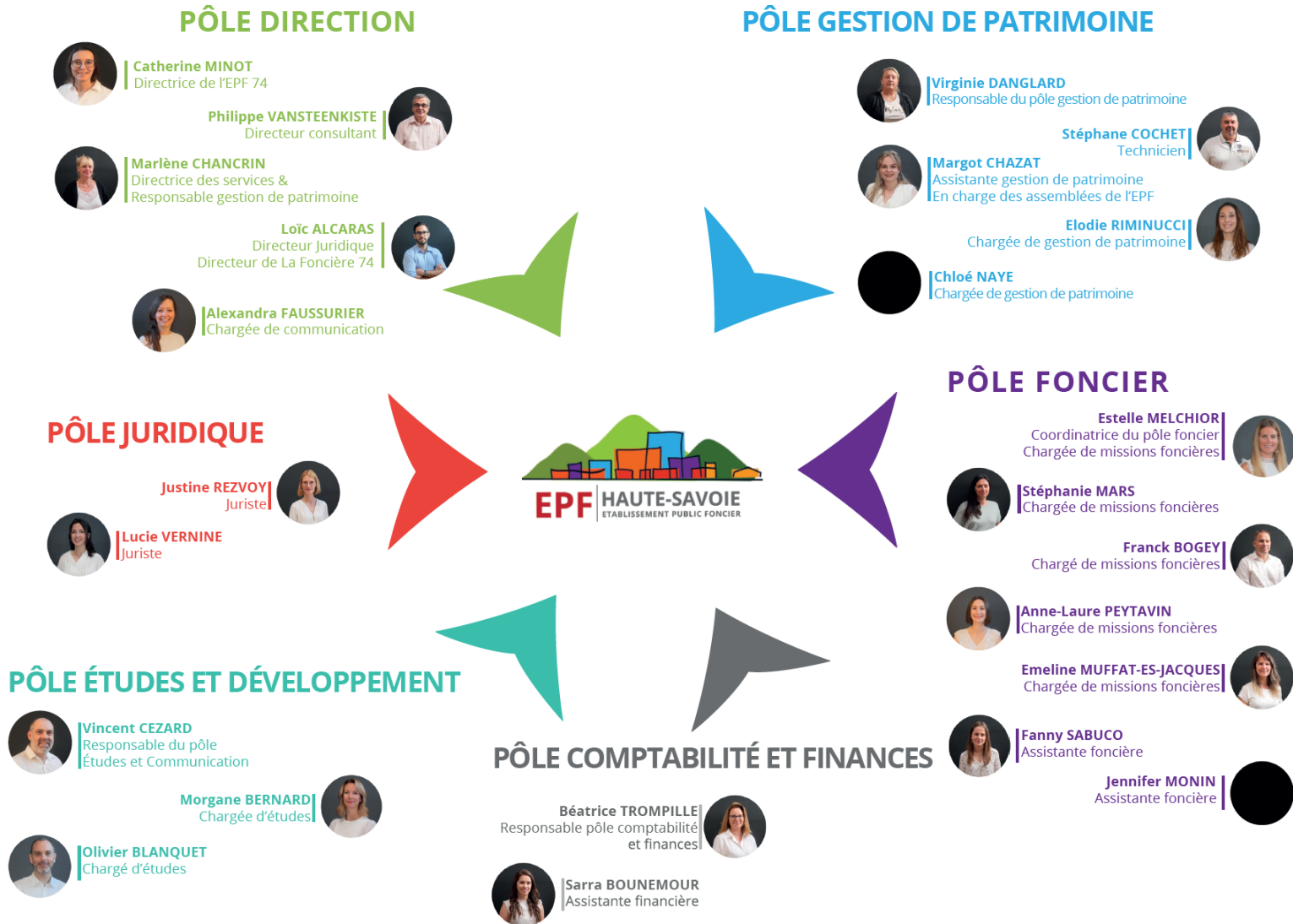
Les outils EPF au service du projet de territoire

Une action priorisée et hiérarchisée



LES MISSIONS DE L'EPF

Organigramme



LES OUTILS DE L'EPF

Les Plans d'Actions Foncières (PAF)

Ces documents définissent la stratégie d'anticipation foncière d'une intercommunalité. Ils recensent, analysent et traduisent les gisements fonciers stratégiques mobilisés et mobilisables en fonction des projets et des besoins locaux identifiés

CONSEIL ET ASSISTANCE EN CHIFFRES

- 9 PAF en cours ou opérationnels fin 2022
- 12 études d'opportunités réalisées en 2022

Avancement des PAF

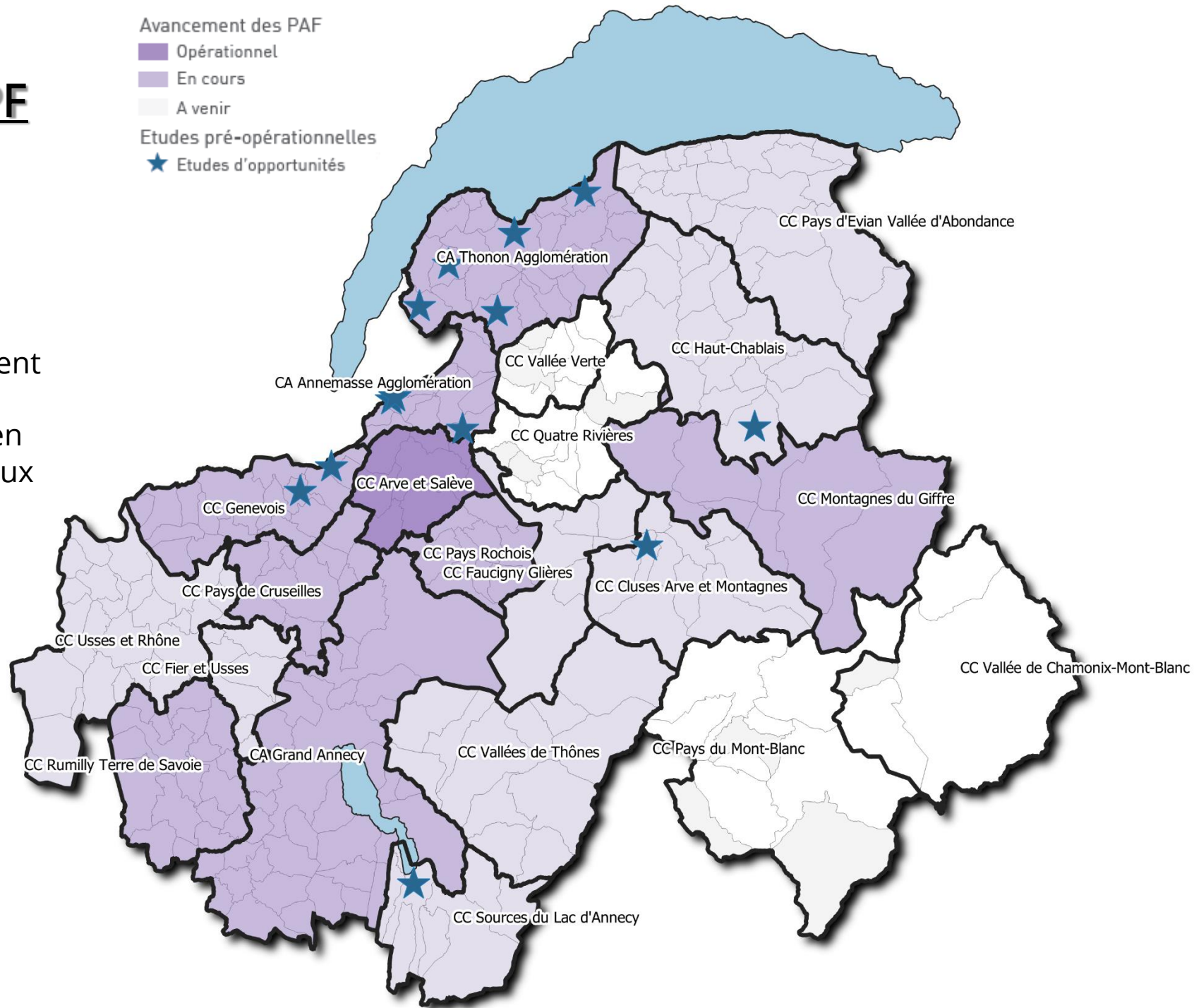
Opérationnel

En cours

A venir

Etudes pré-opérationnelles

★ Etudes d'opportunités

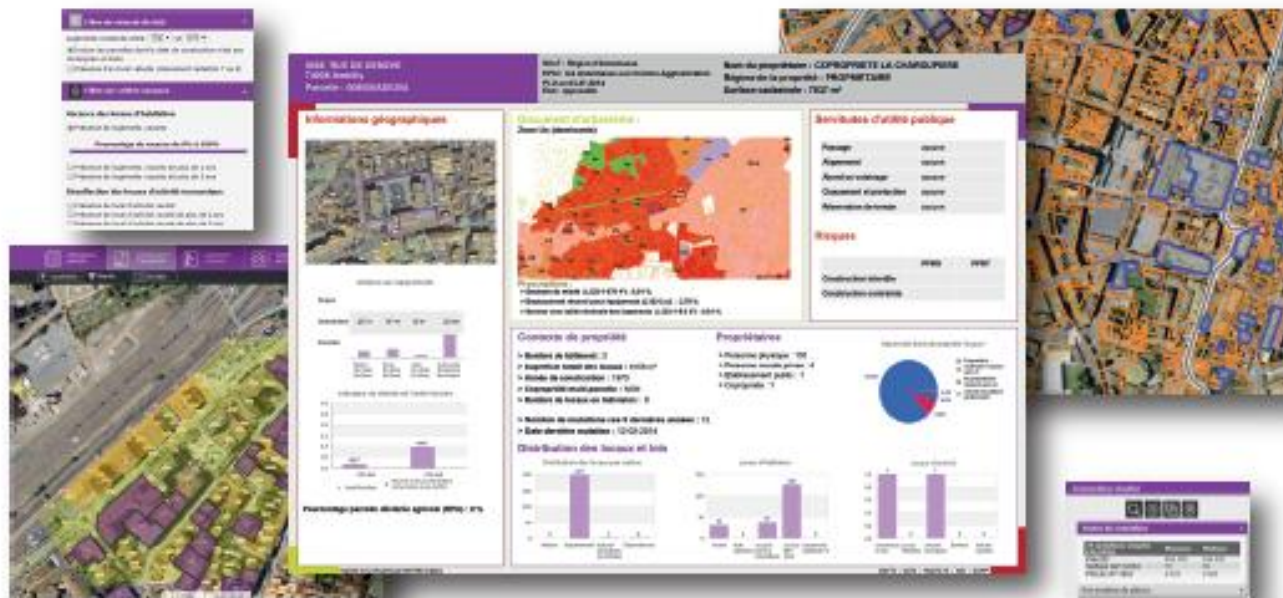


LES OUTILS DE L'EPF

MCMA - Mieux Connaître - Mieux Agir

Application Web cartographique et collaborative destinée aux acteurs publics de l'aménagement et de l'action foncière, EPCI, EPF, DDT.

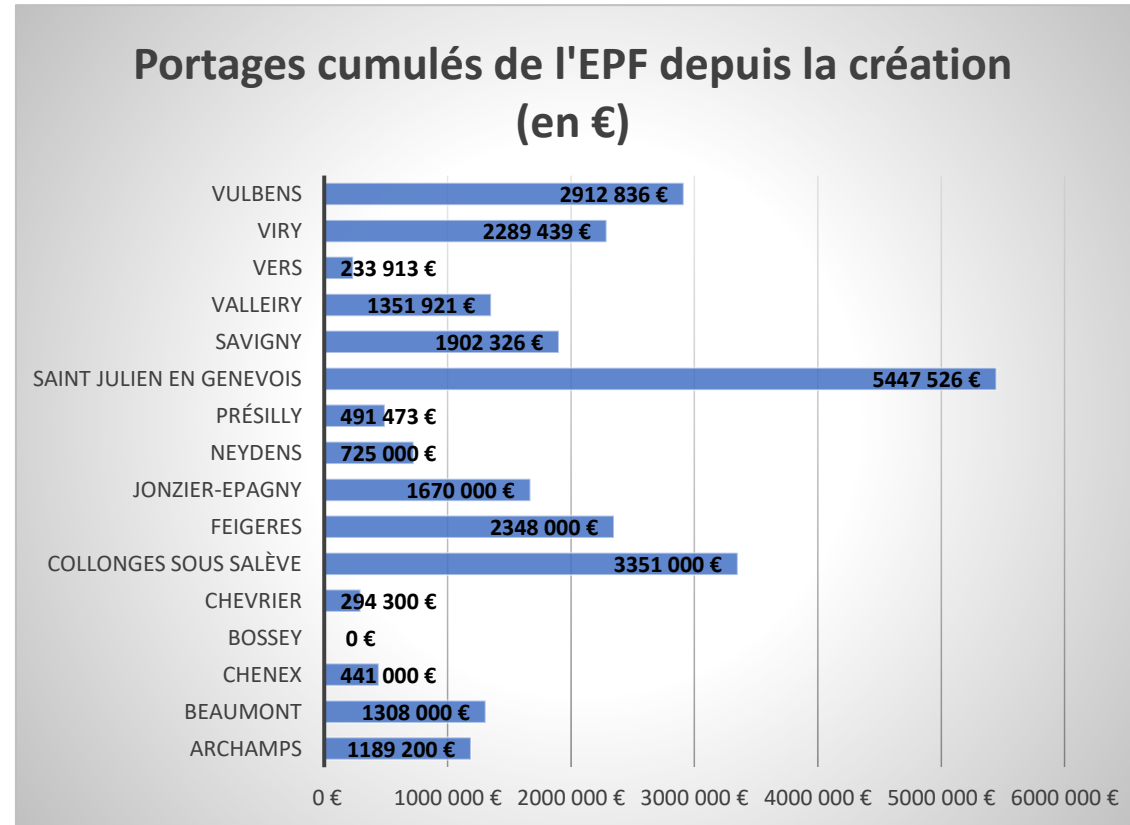
MCMA offre des outils simples pour accéder efficacement à un très large éventail de données réglementaires et de marché (MAJIC, DVF, PLU...).



MCMA EN CHIFFRES

- 356 utilisateurs en Haute-Savoie dans 27 communes
- 30 000 € / an pour les mises à jour et les développements
- Une version 6.0 lancée à la rentrée

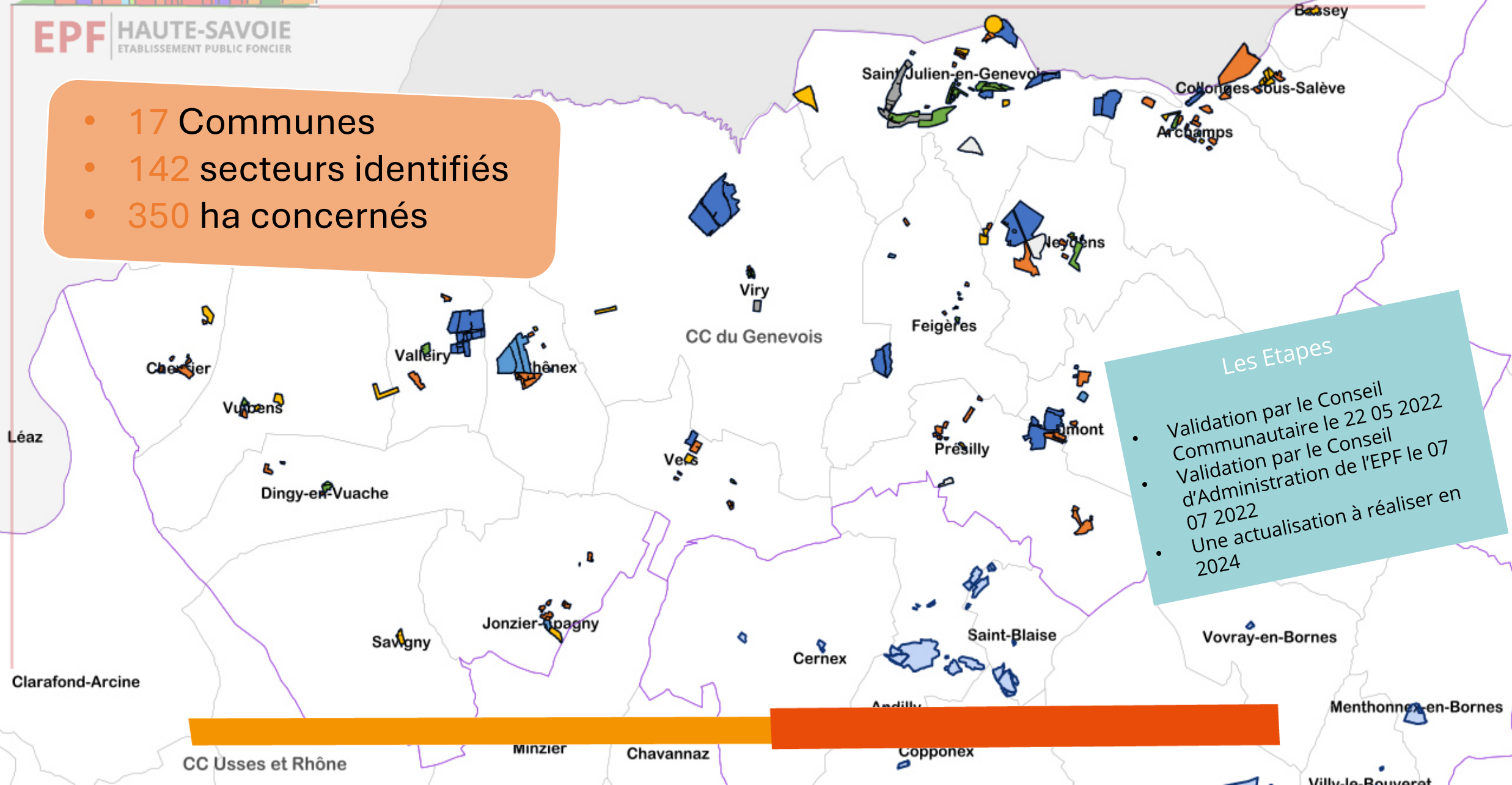
LES PORTAGES POUR LA CCG



Plan Foncier du Genevois

EPF HAUTE-SAVOIE
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

- 17 Communes
- 142 secteurs identifiés
- 350 ha concernés



Les Etapes

- Validation par le Conseil Communautaire le 22 05 2022
- Validation par le Conseil d'Administration de l'EPF le 07 07 2022
- Une actualisation à réaliser en 2024

Plan d'action foncier (2023 – 2029)

Le plan d'action foncier (PAF) relève de l'action n° 3 du PLH. Il a été signé en mai 2023 entre la CCG et l'EPF.

- Sont identifiés les tènements fonciers stratégiques communaux et intercommunaux : habitat, équipement public, mobilité, environnement, développement économique, gestion des déchets, petite enfance...
- Mise à jour annuelle sur demande.
- Permet de saisir des opportunités foncières (exercice du droit de préemption urbain).
- L'accompagnement de l'EPF porte sur les négociations et sur le portage technique et financier.
- Un avis du Bureau communautaire est sollicité pour chaque projet avant le passage en Conseil d'administration.
- Les représentants CCG au CA de l'EPF : Agnès Cuzin et Marc Meneghetti.